

Le deuxième genre d'entrée, le reclassement d'un établissement manufacturier existant par transfert d'une industrie manufacturière à une autre, est le résultat d'un changement dans la composition de la production. Par exemple, si un établissement qui fabriquait auparavant de gros appareils (CAE 321) modifie son activité pour produire essentiellement de petits appareils électriques (CAE 331), il s'agit alors d'une entrée dans cette dernière industrie; les données concernant cet établissement disparaîtront donc de l'industrie à laquelle il appartenait auparavant pour figurer dans l'industrie à laquelle il appartient désormais.

A chacune de ces deux catégories d'entrées correspond un genre de sortie: les établissements qui disparaissent du secteur manufacturier et ceux qui sont reclassés dans une autre industrie manufacturière. La raison la plus évidente de la disparition d'un établissement du secteur manufacturier est sa destruction matérielle, c'est-à-dire par le feu ou par la démolition. Ou, ce qui est plus courant, la disparition peut résulter de l'abandon de l'établissement pour diverses raisons, comme par exemple la faillite, le décès du propriétaire, etc. De la même nature que les entrées dans le secteur manufacturier en provenance d'autres secteurs sont les sorties vers ces secteurs du fait du remplacement de l'activité manufacturière comme activité prédominante. A l'intérieur même du secteur manufacturier, une entrée résultant d'un reclassement, par exemple dans la catégorie des fabricants de petits appareils électriques, comme on l'a mentionné au paragraphe précédent, s'accompagne évidemment d'une sortie résultant du reclassement, dans ce cas-ci, à partir de la catégorie des fabricants de gros appareils.

Taux de création et de disparition. Il est intéressant de noter les groupes d'activité dans lesquels les créations ou les disparitions d'établissements sont les plus ou les moins fréquentes.

L'industrie du bois a le taux le plus élevé dans les deux catégories. Le taux élevé de disparition d'établissements dans ce groupe est une conséquence naturelle du taux rapide de rationalisation de l'industrie des scieries et ateliers de rabotage, où le rôle des grands établissements s'accroît par suite de l'abandon progressif des petits établissements provoqué par l'évolution technologique, qui favorise les économies d'échelle. On constatera que le taux de disparition de 118.5 établissements pour 1,000 déclarants l'année précédente est bien supérieure au taux de création de 89.4 nouveaux établissements pour 1,000.

Après un examen superficiel des données du tableau 17.17, il semble impossible de généraliser, mais il n'en reste pas moins que dans certains cas des taux élevés de création vont de pair avec des taux élevés de disparition. Il se peut que lorsqu'une proportion élevée d'établissements se retire des affaires (ce qui constitue probablement la forme la plus courante de disparition), il y a davantage place pour l'entrée de nouveaux établissements, parfois même en dépit de la tendance générale à la baisse du nombre d'établissements dans l'industrie, comme c'est le cas dans l'industrie du bois.

Cependant, un taux élevé de disparition d'établissements ne s'accompagne pas automatiquement d'un afflux de nouveaux établissements. A l'autre extrémité de l'échelle, le groupe qui a enregistré le plus faible taux de création de nouveaux établissements en 1972 est l'industrie du cuir. Or ce groupe se situe au troisième rang quant à l'importance du taux de disparition; il a connu un faible taux de croissance et une situation de concurrence qui a favorisé la fermeture d'établissements. Dans ce cas, contrairement à ce qui s'est produit dans l'industrie du bois, les disparitions n'ont pas fait place à la création de nouveaux établissements.

De façon générale, on pourrait croire que les industries comptant un grand nombre de petits établissements ont des taux élevés de création et de disparition d'établissements. En fait, dans le tableau 17.17, on observe une faible corrélation négative entre les rangs des groupes pour ce qui est du taux de création, et la taille moyenne de tous les établissements est légèrement, mais non sensiblement, plus prononcée (corrélation d'ordre de rang Spearman d'environ -0.5). Une corrélation négative signifie que plus la taille moyenne des établissements est petite, plus le taux de disparition est élevé. En pratique, de petites tailles moyennes d'établissements résultent généralement de la présence de nombreux établissements très petits, qui se retirent facilement des affaires.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas étonnant que le groupe d'activité qui a la taille moyenne d'établissements la plus élevée, soit l'industrie des produits du pétrole et du charbon, se situe au troisième rang, par ordre croissant, quant au taux de disparition d'établissements. Ce groupe doit disposer de grandes installations techniques et, par conséquent, possède de grands